

Lyon, le jeudi 15 octobre 2026

Communiqué de presse

Axe Méditerranée-Rhône-Saône : VNF annonce la création de « Ports de Saône », une nouvelle filiale pour renforcer la compétitivité du fluvial

Voies navigables de France ancre sa nouvelle stratégie pour développer la compétitivité des ports intérieurs et, à travers elle, celle de toute la logistique fluviale au service d'une réindustrialisation du territoire. Après la Lorraine, l'opérateur public annonce la création de « Ports de Saône », sa nouvelle filiale portuaire qui contribuera à dynamiser le nord de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône.

Au-delà de la prospection commerciale pour implanter des entreprises ayant recours au fluvial, « Ports de Saône » portera un plan ambitieux d'investissement.

À partir du 1^{er} janvier 2027, pour garantir la continuité de l'activité, elle assurera l'exploitation en régie des 3 ports bourguignons (Pagny, Chalon, Mâcon) dans l'attente de la désignation du prochain exploitant portuaire et logistique attendue en 2028.

Ports de Saône : une filiale prochainement opérationnelle

Au 1^{er} janvier 2027, la nouvelle structure se verra confier le développement et l'aménagement du foncier logistique de VNF sur la Saône à grand gabarit, et tout d'abord les ports bourguignons de Pagny, Chalon et Mâcon dont les concessions arrivent à échéance au 31 décembre 2026.

La présidence de VNF sera représentée par Christophe WENDLING, Directeur territorial Rhône-Saône de VNF. Son Directeur général sera Julien DURAND, qui en assure actuellement la préfiguration. Son siège et ses salariés s'installeront au port de Mâcon.



Mâcon© CCI Côte d'Or · Saône-et-Loire

Ports de Saône aura notamment pour mission de :

- **piloter le programme d'investissement de plus de 25 millions d'euros** courants en faveur de la modernisation des infrastructures portuaires. Notamment à horizon 2028-2029 des quais des ports de Chalon et Mâcon afin d'accueillir dans de bonnes conditions toutes les filières économiques (conteneurs, vracs et colis lourds notamment ceux en lien avec la filière nucléaire). Des co-financements de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'État dans le cadre du CPIER Plan Rhône Saône sont attendus.
- **assurer la gestion et la valorisation du foncier portuaire** intégré au domaine public fluvial : entretien des infrastructures communes (voies routières, ferroviaires, fluviales) attribution des occupations auprès des industriels souhaitant s'installer au sein des enceintes portuaires ;
- **rechercher et aménager de nouveaux fonciers** à potentiel logistique en bord de Saône ;
- **développer l'intermodalité** fluviale, ferroviaire et routière pour une logistique durable ;
- **assurer le suivi de l'exploitation opérationnelle des ports déléguée** au futur concessionnaire : manutentions des bateaux, trains et offres de services logistiques aux clients non desservis par des accès spécifiques dédiés.

La filiale travaillera en lien étroit avec les différents acteurs territoriaux, notamment dans le cadre d'instances dédiées : création d'un comité stratégique et, pour chaque port, d'un comité de développement.

À mi-chemin des principales façades maritimes européennes, les ports saônois sont idéalement localisés : à environ 500 km des ports de la Méditerranée (Marseille-Fos, Sète...), accessibles par voie fluviale, et des ports du range Nord (Anvers, Zeebrugge, Dunkerque...), accessibles par voie ferroviaire. Ils sont stratégiquement placés au **barycentre des flux commerciaux européens**.

Pour accélérer le report modal sur la Saône et capter davantage de retombées économiques pour les territoires, **VNF prévoit de séparer d'une part le rôle d'autorité portuaire** (dont la valorisation foncière et la gestion des infrastructures sont confiés à la filiale Ports de Saône sur laquelle VNF assure un contrôle analogue à celui de ses services), **et d'autre part l'exploitation portuaire et logistique** (faisant l'objet d'une concession).

Ce nouveau modèle, que VNF développe au fur et à mesure de l'échéance des anciennes concessions portuaires, permet davantage de spécialisation et accroît la proximité avec les acteurs socio-économiques du territoire. Il a été mis en œuvre avec succès dans les grands ports maritimes lors de la réforme portuaire de 2008, et sur certains ports fluviaux du Rhône.

Pour le nord de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône, la mise en place d'un ensemble portuaire unique plus puissant et plus performant s'inscrit également dans un vaste mouvement de modernisation des exploitations des plates-formes portuaires qui a débuté avec celles du Rhône sous l'égide de l'État et de CNR. Le trafic fluvial de marchandises sur l'axe a représenté en 2025 4.5 millions de tonnes (matériaux de construction, produits énergétiques, agricoles, chimiques, conteneurs...)

Afin de stimuler la concurrence et de favoriser l'émergence d'offres de haut niveau, VNF a fait le choix d'une **mise en concession unique pour l'exploitation** des 3 ports bourguignons (Pagny, Chalon, Mâcon). Le futur exploitant, qui sera un partenaire clef de Ports de Saône pour dynamiser l'activité des ports, devrait être désigné en 2028 dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre.

Dans l'attente, Ports de Saône SAS assurera à partir du 1^{er} janvier 2027 l'exploitation en régie des 3 ports avec la trentaine de salariés employés par l'ancien titulaire, la CCI Métropole de Bourgogne. La continuité totale de l'activité sera ainsi assurée.

« Avec la création de filiales portuaires, VNF franchit une étape décisive pour renforcer la compétitivité des ports fluviaux et accélérer le report modal vers des solutions bas carbone. Cette stratégie ambitieuse répond à un double enjeu : offrir aux territoires des outils modernes et efficaces, et inscrire la logistique fluviale comme un levier de performance économique à l'échelle nationale. » déclare Cécile AVEZARD, Directrice générale de VNF.

« Ports de Saône incarne une ambition forte pour notre territoire : fédérer les acteurs publics et privés autour d'une offre portuaire moderne, compétitive et durable. En valorisant le nord de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône et en renforçant l'intermodalité, nous créons un levier stratégique pour l'attractivité économique de la région Bourgogne-Franche-Comté et pour la transition écologique des flux logistiques. » déclare Christophe WENDLING, Directeur territorial Rhône Saône de VNF

CONTACT PRESSE VNF

Direction territoriale Rhône-Saône
com.rhonesaone@vnf.fr
Stéphanie SABOYA
Chargée de communication
06 66 61 21 42

À propos de Voies navigables de France

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de l'Aménagement du territoire, Voies navigables de France (VNF) fait du fluvial un levier de développement des territoires.

VNF est l'établissement public chargé de gérer, entretenir et développer 6 700 km de fleuves, canaux et rivières.

À l'écoute des besoins spécifiques des acteurs locaux, nos équipes agissent au quotidien pour faire du fluvial un levier d'attractivité et de vitalité pour les territoires.

Notre ambition est de moderniser et valoriser ce patrimoine unique en un véritable moteur de développement économique, écologique et social au service de tous.

En collaboration étroite avec les partenaires européens, nationaux et locaux, nous œuvrons notamment pour une gestion fine de la ressource en eau dans le respect de l'environnement, le renforcement de la performance du transport fluvial, la dynamisation d'un tourisme durable, l'amélioration du cadre de vie des riverains et la production d'énergies renouvelables.

VNF est un acteur majeur du secteur des ports intérieurs en France avec 11 sites concédés, 2 syndicats mixtes auxquels il est associé, une filiale et plus de 300 sites directement loués à des industriels ou logisticiens pour leurs usages propres. Les sites concédés ou « syndiqués » ou filialisés totalisent à eux seuls près de 12,5 millions de tonnes de manutentions fluviales (sur un total de 65 millions de tonnes manutentionnées en France en 2025).

[VNF.fr](https://www.vnf.fr)    

À propos de Ports de Saône



Fédérateur de l'ensemble des ports fluviaux situés le long de la Saône à grand gabarit en Bourgogne-Franche-Comté dans un premier temps, la SAS Ports de Saône - filiale de Voies navigables de France (VNF) - connecte les entreprises du territoire aux pôles industriels économiques européens et aux ports maritimes de l'axe Méditerranée-Rhône Saône, en leur offrant une solution de transport et de logistique compétitive, fiable et décarbonée.

Par l'aménagement du domaine portuaire, nous valorisons le domaine public pour anticiper et répondre à l'ensemble de vos besoins logistiques : que vous soyez porteur de projet, professionnel de la logistique ou acteur économique du territoire, nous vous proposons des espaces d'implantation, des connexions fleuve-fer-route optimisées et un accompagnement personnalisé depuis l'étude de faisabilité jusqu'à la mise en exploitation.

Adossés à l'expertise nationale de VNF, nous combinons la solidité d'un partenaire public avec l'agilité d'une entreprise à taille humaine pour faire du patrimoine fluvial saônois un levier de développement régional et d'ouverture européenne.

En associant collectivités, entreprises et acteurs économiques, nous construisons ensemble un écosystème logistique multimodal, durable et créateur de valeur.